



Pour une école qui vit à mon rythme !

Le 19 novembre 2013

Madame et Monsieur le Maire,

La première réforme emblématique de la refondation de l'École est celle de l'aménagement des rythmes de l'enfant en primaire.

Depuis 2008, la FCPE et la quasi-totalité de la communauté éducative dénoncent la semaine de 4 jours : trop de choses à apprendre en trop peu de jours. Pour les enfants, il était temps d'y mettre fin.

Si les conditions de travail des élèves sont mal adaptées, il est normal d'obtenir de mauvais résultats. Cette redistribution des heures de classe a des effets directs sur le travail des élèves et donc sur leurs résultats.

Cette réforme n'est ni de droite ni de gauche, c'est celle des enfants, celle de leur réussite !

En réformant les rythmes scolaires, on ouvre la possibilité de mieux harmoniser l'organisation des différents temps de vie de l'enfant. Ces changements ont des conséquences directes sur les habitudes des adultes, et demandent un temps d'adaptation. Nous ne nions pas les difficultés rencontrées sur le terrain par des acteurs investis dans la mise en œuvre de cette réforme. Mais nous savons qu'ils peuvent trouver des solutions grâce à la concertation et par la volonté affichée des décideurs que vous êtes de tout mettre en œuvre pour que cela fonctionne.

Les activités périscolaires réparties dans la semaine doivent être l'occasion d'expérimenter de nouvelles formes du « vivre ensemble » à travers des activités culturelles ou sportives, des moments de découverte collective, mais aussi de détente, voire de repos.

Néanmoins, la pertinence de ces activités n'a pas pour critère la suractivité, ni la superactivité.

Nous soutenons l'idée qu'aucun enfant ne doit être exclu de ces activités périscolaires. Pour cette raison, nous réclamons, à vos côtés, la transformation des fonds d'amorçage en fonds pérenne. La contrepartie étant bien entendu, la gratuité de ces activités pour les familles.

Ces aides de l'Etat n'empêcheront pas, de votre part, des priorités budgétaires et des choix politiques pour participer à la construction de l'avenir. De notre côté, nous continuons de considérer l'éducation, comme un investissement et non comme une charge. Soyez assurés, que vos administrés et en particulier les parents, ne vous reprocheront jamais d'investir pour les enfants et pour l'école de votre commune.

La réforme des rythmes n'est qu'un premier pas dans la construction de l'école du XXI^e siècle qui permet la réussite de tous. Le projet éducatif de territoire peut être l'occasion d'associer les membres et les partenaires de la communauté éducative, pour offrir le meilleur aux enfants.

Faire vivre l'École au rythme des enfants est un défi de taille. Nous vous invitons à le relever tous ensemble !

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués,

Paul Raoult, président national de la FCPE



La Fédération des Conseils de Parents d'élèves des Écoles publiques reconnue d'utilité publique

108-110 Avenue Ledru-Rollin 75544 PARIS Cedex 11 Tél : 01.43.57.16.16 • e-mail : fcpe@fcpe.asso.fr Site : www.fcpe.asso.fr